



Ref : CA2021/05

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2021

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS
DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 22 janvier 2021, réuni sous la présidence de Monsieur Lionel Larré,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université n°CA2020/55 en date du 11 décembre 2020,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'UFR Langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération du conseil de l'UFR Langues et civilisations du 4 mars 2020 portant adoption des modifications proposées aux statuts de l'UFR Langues et civilisations (en ses articles 1,18,19),

Considérant qu'en application de l'article 20 des statuts de l'UFR Langues et civilisations: « Toute modification des statuts doit être adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers des membres du conseil de l'UFR et devient exécutoire après approbation par le Conseil d'Administration de l'Université »,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** les modifications proposées aux statuts de l'UFR Langues et civilisations, telles que mentionnées en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 janvier 2021.

Membres présents	24
Membres représentés	5
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0



Le Président,

Lionel LARRÉ.

12 FEV. 2021

Publié le:

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

29 JAN. 2021